

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6032>



Lutte contre le racisme et violences policières

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: lundi 22 juin 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Aux États-Unis le 25 mai 2020, Georges Floyd est mort des suites d'un plaquage ventral lors d'une interpellation policière. Cet événement tragique a entraîné une vague de protestations contre le racisme et les violences policières dans le monde entier. En France le 19 mai 2016, Adama Traoré est mort dans les mêmes circonstances. Ces deux hommes étaient noirs et ont péri sous les violences de policiers blancs. S'il n'est pas permis d'établir un lien de causalité, la question de l'existence d'un racisme « structurel » ou « systémique » doit être posée, afin d'espérer voir disparaître des pratiques violentes et discriminatoires, inacceptables de la part d'agents de l'État. Ces dernières années, les sciences sociales ont montré la présence, certes minoritaire, du racisme dans la police. Le Défenseur des droits Jacques Toubon a rendu le 12 mai 2020 un avis sans ambiguïté : « *Aujourd'hui, les nombreux constats de l'existence de différences de traitement liées à l'origine dans les relations police-population ne sont plus à présenter [...] Les discriminations liées à l'origine s'inscrivent dans un ensemble de représentations et de préjugés qui traversent la société tel . [Ils] renvoient l'individu à une identité sociale dévalorisée, qui semble justifier les pratiques inégalitaires dont il fait l'objet* ».

Dans la lutte contre ces violences et ces discriminations, les mobilisations spontanées, jeunes et massives de ces derniers jours sont non seulement légitimes mais indispensables. Ce combat doit devenir celui de tous, dans notre pays où un Français sur deux pense qu'il y a « trop d'immigrés » et concède qu'il est « au moins un peu raciste » (Observatoire des inégalités, 2019), dans notre pays encore où l'abstention dans les quartiers populaires exige une véritable politique de justice et d'égalité de droit et de fait.

Ces actes violents et discriminatoires créent les ferments de la division. Les combattre nous concerne tous, car il s'agit de faire advenir une République juste, égalitaire et fraternelle. Nous organisations syndicales qui visons l'émancipation collective et individuelle, nous enseignants qui promouvons au quotidien dans nos classes les valeurs de justice et d'égalité, devons soutenir ces luttes. Les Politiques doivent rompre avec une attitude de déni vis-à-vis des violences policières, déni encore récemment d'E. Macron dans son discours du 14 juin 2020 ; c'est ce déni qui empêche l'ordre républicain vanté par le président dans son allocution. Les dépositaires de la « violence légitime » doivent être poursuivis lorsqu'ils commettent ces fautes lourdes, et certaines pratiques quotidiennes discriminatoires (insultes racistes ou vexations) doivent être bannies du répertoire policier, sans quoi l'universalisme républicain ne saurait être une réalité. Mais le chemin à parcourir reste long... Pensons à la volte-face récente de C. Castaner sur la technique du placage ventral, qui devait être interdite puis qui sera finalement autorisée...sans la prise d'étrangement tout de même !

Contre toutes les formes de racisme, la FSU réaffirme son engagement militant et dénonce les passages à l'acte de certains policiers. La FSU exige que des enquêtes sérieuses et impartiales sur les faits de violences policières soient menées. **Plus largement, les mobilisations actuelles doivent permettre une prise de conscience de la nécessité de faire avancer la cause des populations discriminées de fait.** Ces protestations révèlent que l'égalité de droit ne suffit pas à actualiser une égalité de fait.

Stéphane Lafon